

PROCESSUS D'ADOPTION D'UN PROJET DE LOI

- **Présentation :** Le processus débute lorsque le projet de loi est présenté.
- **Première lecture :** Le projet de loi est imprimé, puis lu pour la première fois, sans qu'il y ait de débats à son sujet.
- **Deuxième lecture :** Les députés débattent de l'idée derrière le projet de loi et passent au vote. S'il est adopté, le projet de loi est alors confié à un comité parlementaire.
- **Étude en comité :** Un comité entend des témoins, étudie le projet de loi en détail et présente un rapport recommandant l'adoption du projet de loi, avec ou sans modifications, ou son abandon.
- **Étape du rapport :** D'autres modifications au projet de loi peuvent être proposées; les parlementaires en débattent et passent au vote.
- **Troisième lecture :** Le projet de loi fait l'objet d'un dernier débat, puis d'un vote.
- **Message :** Une fois adopté, le projet de loi est envoyé au Sénat, où le processus recommence, avec une première lecture.
- **Sanction royale :** Le gouverneur général ou son représentant octroie la sanction royale au projet de loi, qui devient une loi.

11

LORSQU'UN PROJET DE LOI DEVIENT LOI

Cartes « Lorsqu'un projet de loi devient loi »

Le projet de loi est présenté.

11

LORSQU'UN PROJET DE LOI DEVIENT LOI

Cartes « Lorsqu'un projet de loi devient loi »

Le projet de loi est imprimé, puis lu pour la première fois, sans qu'il y ait de débats à son sujet.

Les députés débattent de l'idée derrière le projet de loi et passent au vote. S'il est adopté, le projet de loi est alors confié à un comité parlementaire.

Un comité entend des témoins, étudie le projet de loi en détail et présente un rapport recommandant l'adoption du projet de loi, avec ou sans modifications, ou son abandon.

D'autres modifications au projet de loi peuvent être proposées; les parlementaires en débattent et passent au vote.

11

LORSQU'UN PROJET DE LOI DEVIENT LOI

Cartes « Lorsqu'un projet de loi devient loi »

Le projet de loi fait l'objet d'un dernier débat, puis d'un vote.

Une fois adopté, le projet de loi est envoyé au Sénat, où le processus recommence, avec une première lecture.

Le gouverneur général ou son représentant octroie la sanction royale au projet de loi, qui devient une loi.

- **Projet de loi sur un nouveau drapeau canadien** – Juin 1964. C'est ce qu'on a appelé le grand débat sur le drapeau. Proposé au départ par Lester B. Pearson, le nouveau drapeau a donné lieu à de l'obstruction systématique et à de longs et complexes débats en comité, ainsi qu'à d'autres débats pleins de rancœur qui ont divisé le pays, de même qu'à des votes à la Chambre des communes et au Sénat. Six mois après la proposition initiale, le nouveau drapeau canadien est devenu le drapeau officiel du pays, lorsque la Reine a signé la proclamation royale en janvier 1965.
- **Loi sur l'aide médicale à mourir** – Adoptée en juin 2016, cette loi permet aux personnes gravement malades, sans possibilité de guérison, d'obtenir une aide médicale (de médecins, d'infirmiers praticiens, etc.) pour mourir.
- **Projet de loi sur le mariage entre conjoints de même sexe** – Adopté le 20 juillet 2005, ce projet de loi a donné aux couples de même sexe le droit de se marier et de divorcer.
- **Déclaration canadienne des droits** – Ce projet de loi a été présenté par John Diefenbaker et adopté le 10 août 1960. On le considère comme le précurseur de la Charte canadienne des droits et libertés, puisqu'il s'agit du premier document qui garantit la protection des droits fondamentaux : droit à la vie, liberté, sécurité de la personne, liberté de religion et d'expression, droits à l'égalité, etc.
- **Loi sur les langues officielles** – Adoptée en 1969, cette loi fait du français et de l'anglais les langues officielles du Canada et crée le Commissariat aux langues officielles.

1. Quel projet de loi as-tu choisi?

2. Qui a proposé ce projet de loi? Quelle circonscription ce député représente-t-il?

3. Pourquoi ce député a-t-il proposé ce projet de loi? En quoi est-il lié à sa circonscription?

4. Pour qui ce projet de loi était-il le plus avantageux? Qui s'y opposait? Pourquoi?

5. Quels ont été certains des enjeux débattus concernant ce projet de loi?

PROJETS DE LOI PROVENANT DES DÉPUTÉS

- **C-278 – Loi instituant une journée destinée à sensibiliser davantage le public à l'épilepsie (Loi sur la Journée lavande)**
Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 28 juin 2012. Depuis ce temps, le 26 mars est devenu la Journée lavande, une journée visant à sensibiliser la population à l'épilepsie.
- **C-210 – Loi modifiant la Loi sur l'hymne national (genre)**
Ce projet de loi vise à remplacer les mots « thy sons » par « of us » dans la version anglaise de l'hymne national.
- **S-201 – Loi visant à interdire et à prévenir la discrimination génétique**
Sanctionné le 4 mai 2017, ce projet de loi vise à interdire à quiconque d'obliger une personne à subir un test génétique ou à en communiquer les résultats comme condition requise pour lui fournir des biens et services ou pour conclure ou maintenir un contrat avec elle.
- **C-262 – Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**
Ce projet de loi exige du gouvernement canadien qu'il s'assure que les lois fédérales cadrent avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.